

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1982

5 août 2015

### SOMMAIRE

AMP Capital Investors (Infrastructure No 5) S.à r.l. ....	95101	IbImmoZa S.A. ....	95091
Bau Komplet Service S.à r.l. ....	95095	Imlay Investments S.A. ....	95090
Beaconinvest S.A. ....	95096	Imlove S.A. ....	95094
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l. ....	95098	Insurance Market Research S.A. ....	95095
Blackstar Racing S.à r.l. ....	95095	Isam S.à r.l. ....	95091
Blossom Holding S.A. ....	95095	Ithea S.A. ....	95092
Blue Immo S.A. ....	95136	Johnson Controls Interiors IP Holding S.à.r.l. .....	95126
Bluestonlux S.à r.l. ....	95099	Kreucol Holding S.à r.l. ....	95092
Boulangerie Rieffer S.à r.l. ....	95096	Lex Financial Investments (Luxembourg), S.à r.l. ....	95090
Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar ..	95096	LSREF3 Lucus Investments S.à r.l. ....	95090
Butterfly AM S.à r.l. ....	95096	Matériaux d'Autrefois S.A. ....	95091
Cadelux S.A. ....	95115	NW Europe Holdings S.à r.l. ....	95091
Carnegie Fund III ....	95097	Ostra-Solutions S.à r.l. ....	95091
CCP III Austria S.à r.l. ....	95097	Quanta Future S.A. ....	95094
CCP III CZ S.à r.l. ....	95097	Tecnofin S.A. ....	95093
CFL intermodal ....	95127	The Keops Multi-Manager Fund .....	95093
Clarins Luxembourg S.A. ....	95136	Trafford S.à r.l. ....	95093
Contribute Partners ....	95097	Ultima Holding S.A. ....	95093
CRS Holding S.à r.l. ....	95109	UPS Group Luxembourg S.à r.l. ....	95094
DNCA Finance Luxembourg ....	95097	Vasshuset S.A. ....	95092
Dyce Holdings S.à r.l. ....	95136	Westlock S.à r.l. ....	95092
Exim Investments S.A. ....	95090	WTC Multi Trust S.A. ....	95094
Finnery Acquisitions I S.à r.l. ....	95127		
Highgreen S.à r.l. ....	95090		

**Highgreen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 191.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015084043/9.  
(150096984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Imlay Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 168.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Value Partners S.A.  
Référence de publication: 2015084056/10.  
(150096610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**LSREF3 Lucus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 188.690.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juin 2015.  
Référence de publication: 2015084139/10.  
(150096486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Lex Financial Investments (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 185.462.

Les comptes annuels pour la période du 26 février 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 2015.  
Référence de publication: 2015084113/11.  
(150096350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Exim Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 182.495.

**EXTRAIT**

En date du 18 mai 2015, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:  
- La démission de Travis Management S.A. en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.  
- Mario Curcio, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.  
Pour extrait conforme.  
Luxembourg, le 10 juin 2015.  
Référence de publication: 2015087129/14.  
(150099566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

---

**IbImmoZa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 128.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015084052/9.  
(150096445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Matériaux d'Autrefois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 94.054.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015087377/10.

(150099738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

---

**NW Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 187.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 160.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015087401/10.

(150099128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

---

**Isam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 172.466.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2015 que:

Monsieur Mikhail IEVENKO, Monsieur Aleksey MEDVEDEV, Monsieur Ferdinando PELAZZO et Monsieur Riccardo AIMERITO, ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015088090/12.

(150100779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Ostra-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9132 Schieren, 18, op der Schlaed.  
R.C.S. Luxembourg B 190.388.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2015087414/13.

(150099577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

---

**Ithea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 106.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015088093/10.

(150100553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Kreucol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 183.228.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions des associés signées en date du 8 juin 2015 que M. Wim RITS et Mme Virginia STRELEN ont démissionné de leur mandat en tant que gérants de la Société, avec effet au 8 juin 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088113/13.

(150100891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Westlock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 159.400.

En date du 28 mai 2015, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique:

- 1) La démission de Monsieur Gregor Gottlieb de son mandat de gérant a été acceptée avec effet au 21 mai 2015.
- 2) La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant, avec effet au 22 mai 2015 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Arnaud Gebhart, né le 14 avril 1975 à Clermont-Ferrand, France, avec adresse professionnelle à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015088554/15.

(150100146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Vassuset S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 181.583.

*Extrait rectificatif de l'extrait déposé le 8 juin 2015 sous le numéro L150098008*

Il résulte d'une assemblée générale en date du 28 mai 2015, enregistrée à Diekirch Actes Civils le 1<sup>er</sup> juin 2015, relation DAC/2015/9045 que Monsieur Jean-Pierre KESY, demeurant 10 rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg et Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant 15 rue Astrid L-1143 Luxembourg, sont nommés tous deux administrateurs de la Société en date du 28 mai 2015 et pour une durée déterminée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015088542/16.

(150100802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Ultima Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 143.834.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 2015.  
Référence de publication: 2015088525/10.  
(150100172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Tecnofin S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 181.353.

La convention de domiciliation conclue entre TECNOFIN S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.353, et l'agent domiciliataire, CENTRALIS S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.474, a été dénoncée avec effet au 11 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CENTRALIS S.A.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015088501/13.  
(150100831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Trafford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 151.669.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés que l'adresse de Monsieur Javad Marandi est désormais 12 Eaton Square, London, SW1W 9DB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

*Pour Trafford S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015088492/14.  
(150100399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**The Keops Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 82.749.

**EXTRAIT**

Le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante:

106, route d'Arlon  
L-8210 Mamer  
Grand Duché de Luxembourg

Ce transfert prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 02.06.2015.

*Pour extrait conforme*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015088506/17.  
(150100256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Imlove S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 159.901.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015084068/9.  
(150096484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Quanta Future S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 189.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juin 2015.  
POUR COPIE CONFORME  
Référence de publication: 2015084263/11.  
(150096846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**WTC Multi Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 169.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 mai 2015.  
SG AUDIT SARL  
Référence de publication: 2015084409/11.  
(150096741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**UPS Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 166.325.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 mai 2015*

En date du 26 mai 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Joseph DEVINE de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015;
- de nommer Monsieur Philippe DAELEMANS, né le 9 mars 1971 à Antwerpen en Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, avenue Ariane, 1200 Bruxelles, Belgique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société et ce pour une période indéterminée et avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Parvinder GILL, gérant de classe A
- Monsieur Philippe DAELEMANS, gérant de classe A
- Monsieur Bernd JANIETZ, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

UPS Group Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015088533/23.

(150100404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**IMR S.A., Insurance Market Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 36, an der Gaass.  
R.C.S. Luxembourg B 124.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015084071/9.

(150096817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Bau Komplett Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 114.602.

*Gesellschafterbeschluss vom 31 März 2015*

*Erster und einziger Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Abberufung von Herrn Willi SCHULZE, wohnhaft in D-66359 Bous, 28, Blasenbergstrasse von seinem Mandat als technischer Geschäftsführer.

Herr Siegmar Karl Alois STEIN

*Alleiniger Gesellschafter*

Référence de publication: 2015087769/13.

(150100585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Blackstar Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 197.286.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre la société L&T Advisers S.à r.l. et Monsieur Olivier Dantec en date du 3 juin 2015 que:

- La société L&T Advisers S.à r.l. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société (soit 12.400 parts sociales) à Monsieur Olivier Dantec de sorte que Monsieur Olivier Dantec est désormais détenteur de 12.400 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087809/15.

(150101146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Blossom Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 180.154.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 9 juin 2015*

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat Madame Ariane Cherix Chardon, résidant professionnellement à Place de la Fusterie, 14 CH-1204 Genève, Suisse, en sa qualité d'administrateur de type A de la Société.

Dorénavant, et en conformité avec l'article 8 (8.1) des statuts, le conseil d'administration sera composé de:

- Monsieur John Metzger, Administrateur de type A
- Monsieur Jean Lambert, Administrateur de type B
- Monsieur Barry Black, Administrateur de type B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2015087779/16.

(150100127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Boulangerie Rieffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 69, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 150.320.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087781/9.

(150100969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 116.282.

Le siège social de la société Bru II Venture Capital Fund S.C.A., SICAR a changé, il est désormais au 1 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Luxembourg

L'adresse de la société Bru II GP S.à r.l. a changé, elle est désormais au 1 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Luxembourg.

Référence de publication: 2015087785/10.

(150100928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Beaconinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 101.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BEACONINVEST S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015087795/11.

(150100881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Butterfly AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 136.121.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 15 avril 2015 que M. Marco Lippi né le 06 juillet 1988 à Viareggio (Italie), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 avril 2015, pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 28 avril 2015 que M. Francesco Leone, né le 05 septembre 1983 à Messina (Italie), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 28 avril 2015, pour une durée indéterminée.

Aujourd'hui le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Christophe Mathieu
- Monsieur Marco Lippi Président du Conseil de Gérance
- Monsieur Mauro Ferrante

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Giovanni Colapinto
- Monsieur Francesco Leone

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087787/24.

(150100926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---



**Carnegie Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.747.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085239/9.

(150096993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**CCP III Austria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 744.996,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.478.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015085245/10.

(150097409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**CCP III CZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.580,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.462.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015085246/10.

(150097712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**DNCA Finance Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.734.

—  
Rectifie le dépôt n° L150062384 du 10/04/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph Châtel

*Président du conseil d'administration*

Référence de publication: 2015085323/12.

(150097935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Contribute Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 178.814.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 5 juin 2015*

Il est décidé de réélire DELOITTE AUDIT en tant que réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2018.

Extrait certifié sincère et conforme

*Pour CONTRIBUTE PARTNERS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015085288/13.

(150097734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 247.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.941.

Le vingt mai de l'an deux mille quinze.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EUROMEZZANINE 5 FPCI, un fonds professionnel de capital investissement (anciennement FCPR, fonds commun de placement a risques soumis à la procédure allégée) régi par le droit français, ayant son siège social au 11, Rue Scribe, 75009 Paris, France, dûment représenté par EUROMEZZANINE CONSEIL, société de gestion, ayant son siège social au 11, Rue Scribe, 75009 Paris, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris, France sous le numéro 423 762 814,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant à Schouweiler, Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une (1) procuration sous seing privé donnée le 12 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante à Luxembourg sous la dénomination de «Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.» (ci-après la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°419 du 25 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1809 en date du 26 juillet 2013.

II. Le capital social est fixé à deux cent cinquante-quatre mille cinquante Euro (EUR 254.050,00) représenté par cent soixante (160) parts sociales de catégorie A, quatre mille huit cents (4.800) parts sociales de catégorie B, cent soixante (160) parts sociales de catégorie D, deux cent soixante-quatorze (274) parts sociales de catégorie F, deux mille deux cent huit (2.208) parts sociales de catégorie I, cent soixante (160) parts sociales de catégorie J, cent soixante (160) parts sociales de catégorie K, cent soixante (160) parts sociales de catégorie L, cent soixante (160) parts sociales de catégorie M, cent soixante (160) parts sociales de catégorie N, cent soixante (160) parts sociales de catégorie O, cent soixante (160) parts sociales de catégorie P, cent soixante (160) parts sociales de catégorie Q, cent soixante (160) parts sociales de catégorie R, cent soixante (160) parts sociales de catégorie S, cent soixante (160) parts sociales de catégorie T, cent soixante (160) parts sociales de catégorie U, cent soixante (160) parts sociales de catégorie V, cent soixante (160) parts sociales de catégorie W, cent soixante (160) parts sociales de catégorie X et cent soixante (160) parts sociales de catégorie Y, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. Suite à la réalisation de l'investissement du portefeuille F, l'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de six mille huit cent cinquante Euro (EUR 6.850,00) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-quatre mille cinquante Euro (EUR 254.050,00) à deux cent quarante-sept mille deux cents Euro (EUR 247.200,00) par l'annulation de deux cent soixante-quatorze (274) parts sociales de catégorie F, pour une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, pour une valeur totale de six mille huit cent cinquante Euro (EUR 6.850,00) par compensation d'un montant égal des pertes de la Société relatives au portefeuille F enregistrées au 31 décembre 2014.

L'associé unique décide que la réduction de capital par l'annulation des deux cent soixante-quatorze (274) parts sociales de catégorie F sera donc réalisée sans remboursement à l'associé unique.

IV. Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7. Capital social.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille deux cents Euro (EUR 247.200,00) représenté par cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie A, quatre mille huit cents (4.800) Parts sociales de Catégorie B, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie D, deux mille deux cent huit (2.208) Parts sociales de Catégorie I, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie J, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie K, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie L, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie M, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie N, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie O, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie P, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Q, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie R, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie S, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie T, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie U, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie V, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie W, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie X, cent soixante (160) Parts sociales de Catégorie Y, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

Toute prime d'émission payée lors de la libération de parts sociales sera remboursable exclusivement aux propriétaires de parts sociales sur lesquelles la prime d'émission a été payée.»

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2015. Relation: EAC/2015/11530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015087773/68.

(150100292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

**Bluestonelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 197.529.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Danielle KOLBACH notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. «TRAPA S.A.» une société anonyme ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange (R.C.S. Luxembourg B 146.431),

2. Monsieur Christophe THIEBAUT, commerçant, demeurant au 8, rue du Tourniquet, F-02240 Séry-lès-Mézières (France), et

3. Monsieur Remi CAMUS, directeur commercial, demeurant au 221 Ter, route d'Avesnes F-59720 Louvroil (France), tous les trois (3) ici représentés par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «Bluestonelux S.à r.l.».

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous produits alimentaires, ainsi que toute activité commerciale au sens le plus large, sauf dans les domaines spécialement réglementés.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la Loi.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire:*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération:*

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par les comparants comme suit:

1. «TRAPA S.A.», prénommée: .....	10
2. M. Christophe THIEBAUT, prénommé: .....	44
3. M. Rémi CAMUS, prénommé: .....	46
Total: .....	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par les prédits souscripteurs moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé par le notaire instrumentant qui le constate.

95101

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Résolutions prises par les associés:*

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-7257 Walferdange, 2, rue Millewee.
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:  
Monsieur Christophe THIEBAUT, prénommé.
- 3.- La Société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V.PIERRU, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 6 juin 2015. Relation: DAC/2015/9560. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): J.THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087780/115.

(150100702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**AMP Capital Investors (Infrastructure No 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 197.386.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of May.

Before the undersigned Maître Marc LOESCH, civil law notary, residing at Mondorf-les-Bains.

There appeared:

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No.2) S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140,473,

here represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, senior legal counsel, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 19 May 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (Infrastructure No. 5) S. à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager

or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **V. Annual accounts - allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **VI. Dissolution - liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### **VII. General provision**

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

##### *Subscription - payment*

Thereupon, AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S. à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all the twenty thousand (20,000) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand British pounds (GBP 20,000) is at the disposal of the Company.

##### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:



- Mrs. Christelle Pacouil, manager, born on 1 February 1971 in Buzançais (France), with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Manish Aggarwal, manager, born on 13 March 1972 in Delhi (India), with professional address at 4<sup>th</sup> floor Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX United Kingdom; and

- Mr. Eric-Jan van de Laar, manager, born on 27 March 1969 in Utrecht (the Netherlands), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.473,

ici représentée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 mai 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la représentante de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - siège social - objet social - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (Infrastructure No. 5) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit

de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000.-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1 livre chacun (GBP 1.-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

### *Souscription - libération*

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S. à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les vingt mille (20.000) parts sociales par versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille livres sterling (GBP 20.000.-) est à la disposition de la Société.

### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

### *Décision de l'associée unique*

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Christelle Pacouil, gérante, née le 1<sup>er</sup> février 1971 à Buzançais (France), avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Manish Aggarwal, gérant, né le 13 mars 1972 à Delhi (Inde), avec adresse professionnelle au 4<sup>ème</sup> étage, Berkeley Square House Berkeley Square London, W1J 6BX Angleterre; et

- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant, né le 27 mars 1969 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 mai 2015. GAC/2015/4383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085121/397.

(150097316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**CRS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 197.379.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of May.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRIVATE TRUSTEES S.A., a company incorporated and functioning under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 74.700.

Acting in its capacity as trustee of a trust known as THE CRS TRUST and governed by the laws of the Island of Jersey, here represented by M. Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 26 May 2015.

Which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Title I. - Object, Duration, Denomination, Registered Office**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”).

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name “CRS HOLDING S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 6.** The capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of EUR 1,- (one euro) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

## **Title III. - Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

#### **Title IV. - Accounting Year, Allocation of Profit**

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

#### **Title V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

#### **Title VI. - General Provisions**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first company's year shall begin on the date of the present deed and end on December 31<sup>st</sup>, 2015.

##### *Subscription - Payment*

The shares with a nominal value of one euro (1- EUR) have been subscribed as follows:

PRIVATE TRUSTEES SA AS TRUSTEE OF THE CRS TRUST prenamed: . . . . .	12,500 shares
TOTAL: . . . . .	12,500 shares

who is the sole member of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

##### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1,400.- EUR).

##### *Resolutions of the members*

1) The company will be administered by five (5) managers nominated for an unlimited duration:

- Mr Christian THURY, company director, born in Morges on December 03, 1958, with professional address at 7, rue de la Fontaine, CH-1204 Geneva, Switzerland.

- Mrs Isabelle FRANGOULIS, company director, born in Geneva on May 13, 1953, with professional address at 7, rue de la Fontaine, CH-1204 Geneva, Switzerland.

- Mr Paolo PANICO, company director, born in Vercelli (Italy) on December 1<sup>st</sup>, 1970, with professional address at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Mrs Catherine DOGAT, company director, born in Thionville (France) on 21 May 1974, with professional address at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Mrs Alina ALIONTE, company director, born in Braila (Romania) on 24 November 1970, with professional address at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) The address of the corporation is in L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PRIVATE TRUSTEES S.A., société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.700.

Agissant en sa qualité de trustee d'un trust dénommé THE CRS TRUST, trust de droit de Jersey;

ici représenté par M. Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 mai 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet, durée, dénomination, siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.



**Art. 4.** La Société aura la dénomination “CRS HOLDING S.à r.l.”.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège sociale peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (EUR 1.-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l’hypothèse où il n’y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l’objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l’assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s’il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents.. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d’une réunion. Cette décision pourra

être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### **Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

#### **Titre V. - Dissolution, liquidation**

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VI. - Disposition générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) ont été souscrites comme suit:

PRIVATE TRUSTEES SA AS TRUSTEE OF THE CRS TRUST prénommée: .....	12.500 parts sociales
TOTAL: .....	12.500 parts sociales

parts sociales par le seul associé de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

*Décisions des associés*

1) La société est administrée par deux (2) gérants nommés pour une durée indéterminée:

- Mr Christian THURY, administrateur de sociétés, né à Morges le 3 décembre 1958, avec adresse professionnelle au 7, rue de la Fontaine, CH-1204 Genève;

- Mme Isabelle FRANGOULIS, administrateur de sociétés, né à Genève le 13 mai 1953, avec adresse professionnelle au 7, rue de la Fontaine, CH-1204 Genève;

- Mr Paolo PANICO, administrateur de sociétés né à Vercelli (Italie) le 1<sup>er</sup> décembre 1970, avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Mme Catherine DOGAT, administrateur de sociétés, née à Thionville (France) le 21 mai 1974, avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Mme Alina ALIONTE, administrateur de sociétés née à Braila (Roumanie) le 24 novembre 1970, avec adresse professionnelle au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

2) L'adresse du siège social est fixée au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11876. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085295/351.

(150097207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

**Cadelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.243.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DEUX JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société CADELUX S.A., ci-après la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 287, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 183.243, constituée le 30 décembre 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 12 mars 2014. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2014, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 940 du 12 avril 2014.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge CAMMAERT, juriste, demeurant professionnellement au 287, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Olivier CLAREN, employé de banque, demeurant professionnellement au 287, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PEIFFER, employé de banque, demeurant professionnellement au 287, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société et modification conséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### Version anglaise

“ **Art. 3.** The principal object of the Corporation is:

(1) the management (within the meaning of article 101 (2) of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law") of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to EU Directive 2009/65/EC. Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment;

(2) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of portfolio and risk management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex 1 of the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law"); and

(3) the performance of the function of management company for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, in accordance with Article 125-2 of the 2010 Law.

The Corporation will not provide the services of (a) management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis, (b) investment advice, (c) safekeeping and administration in relation to shares or units of collective investment undertakings or (d) reception and transmission in relation to financial instruments.

The Corporation may provide the above mentioned portfolio and risk management, administration and marketing services also to the subsidiaries of UCITS, undertakings for collective investment ("UCIs") and AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Corporation may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Corporation may carry out any activities connected with the services it provides to UCITS, UCIs and AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Corporation may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.”

#### Version française

“ **Art. 3.** L'objet principal de la Société est:

(1) la gestion (au sens de l'article 101 (2) de la loi du 17 Décembre 2010 concernant les d'organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois et étrangers ("OPCVM") conformément à la Directive UE 2009/65/CE. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif;

(2) l'exécution, pour les fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois et étrangers ("FIA") au sens de la Directive UE 2011/61/UE, des fonctions de gestion de portefeuille et gestion des risques, d'administration, de commercialisation et autres activités liées aux actifs des FIA, en conformité avec l'article 5 (2) et l'annexe I de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013"); et

(3) l'exécution des fonctions de société de gestion pour fonds commun de placement, sociétés d'investissement à capital variable et sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui se qualifient de FIA au sens de la Directive UE 2011/61/UE et conformément à l'article 125-2 de la Loi de 2010.

La Société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissement discrétionnaire individuelle (b) conseils en investissement, (c) garde et administration, pour des parts ou actions d'organismes de placement collectif ou (d) la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers.

La Société peut également fournir des services de gestion de portefeuille et gestion des risques, d'administration et de commercialisation mentionnés ci-dessus aux filiales des OPCVM et organismes de placement collectif ("OPC") et FIA à qui elle fournit ces services, y compris les services de domiciliation et la fonction de support administratif.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg par la libre prestation de services et / ou par l'ouverture de succursales.

Plus généralement, la Société peut effectuer toutes les activités en rapport avec les services qu'elle offre aux OPCVM, et OPC et FIA dans les limites permises par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et d'autres lois et règlements applicables.

La Société pourra exercer toutes activités liées directement ou indirectement à son objet social, et / ou jugées utiles et / ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites prévues par la Loi de 2010 et la Loi de 2013.”

2. Augmentation de capital à concurrence de EUR 3.000.000 afin de le porter de son montant actuel de EUR 3.000.000 au montant de EUR 6.000.000 par la création et l'émission de 3.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000

chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions actuelles, entièrement souscrites et libérées en espèces par l'actionnaire unique actuel.

3. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.
4. Refonte intégrale des statuts.
5. Divers.

II) Le nom de l'actionnaire unique, le nombre d'actions détenues par lui et le nom de son mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera aussi annexée au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille (3.000) actions, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite aux membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes adoptées.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante en version anglaise et française:

#### **Version anglaise**

“ **Art. 3.** The principal object of the Corporation is:

(1) the management (within the meaning of article 101 (2) of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law")) of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to EU Directive 2009/65/EC. Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment;

(2) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of portfolio and risk management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex 1 of the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law"); and

(3) the performance of the function of management company for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, in accordance with Article 125-2 of the 2010 Law.

The Corporation will not provide the services of (a) management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis, (b) investment advice, (c) safekeeping and administration in relation to shares or units of collective investment undertakings or (d) reception and transmission in relation to financial instruments.

The Corporation may provide the above mentioned portfolio and risk management, administration and marketing services also to the subsidiaries of UCITS, undertakings for collective investment ("UCIs") and AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Corporation may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Corporation may carry out any activities connected with the services it provides to UCITS, UCIs and AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Corporation may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.”

#### **Version française**

“ **Art. 3.** L'objet principal de la Société est:

(1) la gestion (au sens de l'article 101 (2) de la loi du 17 Décembre 2010 concernant les d'organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois et étrangers ("OPCVM") conformément à la Directive UE 2009/65/CE. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif;

(2) l'exécution, pour les fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois et étrangers ("FIA") au sens de la Directive UE 2011/61/UE, des fonctions de gestion de portefeuille et gestion des risques, d'administration, de commercialisation et autres activités liées aux actifs des FIA, en conformité avec l'article 5 (2) et l'annexe I de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013"); et

(3) l'exécution des fonctions de société de gestion pour fonds commun de placement, sociétés d'investissement à capital variable et sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui se qualifient de FIA au sens de la Directive UE 2011/61/UE et conformément à l'article 125-2 de la Loi de 2010.

La Société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissement discrétionnaire individuelle (b) conseils en investissement, (c) garde et administration, pour des parts ou actions d'organismes de placement collectif ou (d) la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers.

La Société peut également fournir des services de gestion de portefeuille et gestion des risques, d'administration et de commercialisation mentionnés ci-dessus aux filiales des OPCVM et organismes de placement collectif ("OPC") et FIA à qui elle fournit ces services, y compris les services de domiciliation et la fonction de support administratif.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg par la libre prestation de services et / ou par l'ouverture de succursales.

Plus généralement, la Société peut effectuer toutes les activités en rapport avec les services qu'elle offre aux OPCVM, et OPC et FIA dans les limites permises par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et d'autres lois et règlements applicables.

La Société pourra exercer toutes activités liées directement ou indirectement à son objet social, et / ou jugées utiles et / ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites prévues par la Loi de 2010 et la Loi de 2013." L'assemblée constate que la Société n'a pas émis d'emprunts obligataires et que dès lors l'accord d'obligataires n'est pas requis en relation avec la modification de l'objet social ci-avant.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) au montant de EUR 6.000.000 (six millions d'euros) par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions actuelles, entièrement souscrites et libérées en espèces par l'actionnaire unique actuel de la société.

#### *Souscription - Libération*

L'actionnaire unique actuel de la société, Delen Private Bank Luxembourg S.A., ici représenté par Monsieur Olivier CLAREN, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, déclare souscrire aux 3.000 (trois mille) actions nouvelles, et déclare les avoir libérées intégralement en espèces, de sorte que la somme de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts tel que mieux décrit ci-après dans la refonte des statuts.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **1) Version anglaise.**

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued a corporation in the form of a société anonyme under the name of "CADELUX S.A." (the "Corporation").

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association (the "Articles"), as prescribed in Article twenty-one hereof.

**Art. 3.** The principal object of the Corporation is:

(1) the management (within the meaning of article 101 (2) of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law")) of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to EU Directive 2009/65/EC. Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment;

(2) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of portfolio and risk management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex 1 of the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law"); and

(3) the performance of the function of management company for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, in accordance with Article 125-2 of the 2010 Law.

The Corporation will not provide the services of (a) management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis, (b) investment advice, (c) safekeeping and administration in relation to shares or units of collective investment undertakings or (d) reception and transmission in relation to financial instruments.

The Corporation may provide the above mentioned portfolio and risk management, administration and marketing services also to the subsidiaries of UCITS, undertakings for collective investment ("UCIs") and AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Corporation may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Corporation may carry out any activities connected with the services it provides to UCITS, UCIs and AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Corporation may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary political developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the board of directors may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The issued share capital is set at EUR 6.000.000 (six millions euros) represented by 6.000 (six thousand) fully paid-up shares with a nominal value of EUR 1.000 (one thousand euros) each.

All the shares are in registered form of equal value.

The authorized share capital is set at EUR 5,000,000 (five million euros), consisting of 5,000 (five thousand) shares of equal value. Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised share capital.

The board of directors is authorized to increase the subscribed share capital by issuing new shares within the limits of the authorized share capital and determine the terms and conditions of subscription and payment thereof, including any issue premium as the case may be. The board of directors is authorised to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right.

After each increase of the subscribed capital performed by the board of directors in accordance with the present article five, the latter shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital and the board of directors or a person designated by the board of directors shall record such amendment of the Articles by notarial deed.

The Corporation may decide to issue registered certificates representing shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his/her residence or elected domicile, the number of shares held by him/her, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to this regard. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

**Art. 6.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article twenty-one hereof.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

In case the Corporation has only one shareholder, such sole shareholder shall have all powers of the general meeting of shareholders.

Resolutions of the sole shareholder are recorded in writing.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of the month of April of each year at 10 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile or e-mail or any other means of communication capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting.

A shareholder may also participate at any meeting of shareholder by videoconference or by way of similar means of communication permitting the identification of such shareholder and allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by such means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may further validly vote through the use of voting forms provided to them by the Corporation. Such voting forms shall include the following information: (i) Location, date and time of the meeting, (ii) name, address and any other pertinent information concerning the shareholder and the number of shares held by such shareholder, (iii) the agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions, (iv) the option to cast a positive or negative vote or to abstain, the option to vote by proxy and the option to vote for any new resolutions or modification of the resolutions included in the voting form that may be proposed during the meeting or announced by the Corporation after the submission by the shareholder of the voting form to the Corporation.

The voting form must be received by the Corporation prior to the meeting. Once the voting forms are submitted to the Corporation they can neither be retrieved nor cancelled. Duly completed and signed voting forms shall be counted for any quorum or majority that may be required for a valid decision taking at the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may adopt any other rules that it may deem necessary with respect to the participation in a general meeting of shareholders through the use of voting forms.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the board of directors in the forms provided by law.

If however all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 11.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period which shall not exceed six (6) years, provided, however, that any director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 12.** The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the shareholders or directors may appoint another director and, in the absence of any director at a shareholders' meeting, any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the votes casts at the shareholders meeting and of the directors present or represented at any meeting, respectively.

The board of directors may from time to time appoint officers of the Corporation considered necessary for the operation and management of the Corporation and delegate to them its powers. In particular, the board of directors will appoint, in accordance with the requirements of the 2010 Law, at least two officers as "dirigeants" (who need not be shareholders or directors of the Corporation) to effectively conduct the business of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Any officers of the Corporation need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein or by law, shall have the powers and duties given to them by the board of directors and the applicable laws and regulations.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the day set for the meeting.

The notice shall specify the purposes of and each item of business to be transacted at the meeting, and no business other than that referred to in such notice may be conducted at any such meeting nor shall any action taken by the board of directors



not referred to in such notice be valid. Notice shall be given to directors in writing, by facsimile or e-mail or by any other means of communication capable of evidencing such notice. This notice may be waived by the consent in writing by facsimile or e-mail or by any other means of communication capable of evidencing such consent of each director and shall be deemed to be waived by any director who is present in person or represented by proxy at the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Meetings of the board of directors may be held in Luxembourg or abroad.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by e-mail or facsimile or any other means of communication capable of evidencing such proxy another director as his proxy. Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of phone or videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. For the calculation of quorum and majority, the directors participating at the meeting of the board of directors by video conference or by any other telecommunication means permitting their identification are deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting of the board of directors whose deliberations should be online without interruption. Such meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Corporation.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Directors who are not present in person or represented by proxy may vote in writing or by e-mail or facsimile or any other means of communication capable of evidencing such vote.

Resolutions signed by all directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by e-mails or facsimiles or any other means of communication capable of evidencing such signatures.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or chairman pro tempore of that meeting, or by two directors.

**Art. 14.** The board of directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

**Art. 15.** The directors and officers of the Corporation shall undertake to carry out their functions with loyalty and integrity. They shall, pursuant to applicable laws and regulations and the procedures of the Corporation, use their best judgment in order to avoid or resolve any potential conflicts of interest. Subject to any restrictions adopted by the board of directors or set forth in applicable laws and regulations, any director or officer of the Corporation may (i) have an interest in the Corporation or in any transaction effected with or for it, or a relationship with any other person, which may involve a potential conflict with respective duties to the Corporation, and (ii) deal with or otherwise use the services of such persons in connection with the performance of their duties; and will not be liable to account for any profit or remuneration derived from so doing provided that the relevant director or officer shall comply with applicable laws and regulations and declare to the board of directors such potential conflict of interest.

The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing privilege of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Expenses in connection with the preparation and presentation of a defense to any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article fifteen may be advanced by the Corporation prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article fifteen.

**Art. 16.** The Corporation will be bound by the joint signature of two directors or by the signature of any person (officer or any other person) to whom such power has been delegated by the Board, but only within the limits of that power.

**Art. 17.** The audit of the annual accounting documents of the Corporation shall be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law and who shall carry out the duties prescribed by the relevant laws and regulations.

The approved statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected.

The approved statutory auditor in office may be removed by the shareholders.

**Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 19.** From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The shareholders' meeting, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in Euro or any other currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 22.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Corporation, the Corporation shall exist as a single shareholder company pursuant to the provisions of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

**Art. 23.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law, the 2010 Law and the 2013 Law."

## 2) Version française:

“ **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "CADELUX S.A." (la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par résolution des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts (les "Statuts"), ainsi qu'il est précisé à l'article vingt et un ci-après.

**Art. 3.** L'objet principal de la Société est:

(1) la gestion (au sens de l'article 101 (2) de la loi du 17 Décembre 2010 concernant les d'organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois et étrangers ("OPCVM") conformément à la Directive UE 2009/65/CE. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif;

(2) l'exécution, pour les fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois et étrangers ("FIA") au sens de la Directive UE 2011/61/UE, des fonctions de gestion de portefeuille et gestion des risques, d'administration, de commercialisation et autres activités liées aux actifs des FIA, en conformité avec l'article 5 (2) et l'annexe I de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi de 2013"); et

(3) l'exécution des fonctions de société de gestion pour fonds commun de placement, sociétés d'investissement à capital variable et sociétés d'investissement à capital fixe établis au Luxembourg et qui se qualifient de FIA au sens de la Directive UE 2011/61/UE et conformément à l'article 125-2 de la Loi de 2010.

La Société ne fournira pas les services de (a) gestion de portefeuilles d'investissement discrétionnaire individuelle (b) conseils en investissement, (c) garde et administration, pour des parts ou actions d'organismes de placement collectif ou (d) la réception et la transmission d'ordres portant sur des instruments financiers.

La Société peut également fournir des services de gestion de portefeuille et gestion des risques, d'administration et de commercialisation mentionnés ci-dessus aux filiales des OPCVM et organismes de placement collectif ("OPC") et FIA à qui elle fournit ces services, y compris les services de domiciliation et la fonction de support administratif.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg par la libre prestation de services et / ou par l'ouverture de succursales.

Plus généralement, la Société peut effectuer toutes les activités en rapport avec les services qu'elle offre aux OPCVM, et OPC et FIA dans les limites permises par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et d'autres lois et règlements applicables.

La Société pourra exercer toutes activités liées directement ou indirectement à son objet social, et / ou jugées utiles et / ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites prévues par la Loi de 2010 et la Loi de 2013.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Dans les limites permises par la loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le conseil d'administration pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social émis est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000) représenté par six mille actions (6.000), toutes entièrement libérées, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action.

Toutes les actions sont nominatives et de même valeur.

Le capital social autorisé est de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) consistant en cinq mille (5.000) actions de même valeur. Toutes actions autorisées mais non émises cesseront d'exister cinq (5) années après la publication au Mémorial de l'acte notarial prenant acte de la décision des actionnaires relative au capital social autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social souscrit en émettant de nouvelles actions dans les limites du capital social autorisé et de déterminer les modalités et conditions de souscription et de paiement de ces dernières, et à fixer une prime d'émission le cas échéant.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder de la sorte, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants à ce moment.

A la suite de chaque augmentation de capital souscrit réalisée par le conseil d'administration dans le cadre de cet article 5, celui-ci sera modifié de façon à refléter l'augmentation du capital souscrit et, à cet effet, le conseil d'administration ou une personne désignée par le conseil d'administration pourra faire constater cette modification des statuts par acte notarié.

La Société peut décider d'émettre des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

**Art. 6.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'article vingt et un ci-après.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique, cet actionnaire unique aura tous les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les résolutions de l'actionnaire unique seront prises par écrit.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément aux lois luxembourgeoises au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant au Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou courrier électronique ou tout autre moyen de communication permettant de prouver une telle procuration, une autre personne comme son mandataire. Ladite procuration sera jugée recevable, pour autant qu'elle n'ait pas été révoquée, pour toute assemblée des actionnaires reconvoquée.

Un actionnaire pourra également participer à toutes assemblées des actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens similaires de communication permettant l'identification de l'actionnaire et permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement et de communiquer entre-elles. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

Les actionnaires peuvent, en outre, valablement exprimer leur vote par le biais d'un bulletin de vote que la Société leur fournira. Ce bulletin de vote contient les informations suivantes: (i) lieu, date et heure de l'assemblée, (ii) nom, adresse et autre information pertinent concernant l'actionnaire et le nombre d'actions détenues par lui, (iii) l'agenda de l'assemblée et le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires, (iv) la possibilité d'exercer un vote pour, contre ou de s'abstenir, la possibilité de voter par procuration et la possibilité de voter des résolutions nouvelles ou des modifications de résolutions déjà incluses dans le bulletin de vote qui seraient proposées pendant l'assemblée ou annoncées par la Société après que les actionnaires aient soumis leur bulletin de vote à la Société.

Le bulletin de vote doit parvenir à la Société avant l'assemblée. Une fois les bulletins de vote remis à la Société, ils ne peuvent plus être retirés ou annulés. Les bulletins de vote valablement complétés et signés seront pris en compte lors du calcul pour le quorum ou une majorité requise pour constituer une décision valable prise lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut adopter d'autres règles qu'il juge adéquates au regard de la participation au vote des actionnaires par le biais d'un bulletin de vote lors d'une assemblée générale des actionnaires.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées n'incluront pas celles rattachées aux actions représentées à l'assemblée mais par rapport auxquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont voté par un bulletin blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration dans les formes prescrites par la loi.

Cependant si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis préalable.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans; toutefois tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 12.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou les administrateurs désigneront à la majorité des voix émises lors d'une assemblée des actionnaires ou des administrateurs présents ou représentés à telle réunion, respectivement, un autre administrateur, ou en l'absence de tout administrateur lors d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence pro tempore de cette assemblée ou réunion.

Le conseil d'administration pourra, de temps à autres, nommer des fondés de pouvoir de la Société, dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société et leur déléguer ses pouvoirs. En particulier, le conseil d'administration nommera, en application des dispositions de la Loi de 2010, au moins deux fondés de pouvoir en qualité de dirigeants (qui n'ont pas besoin d'être actionnaires ou administrateurs de la Société) pour diriger effectivement l'activité de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir de la Société n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la loi, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration et les lois et réglementations applicables.

Avis de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant le jour prévu pour la réunion. La convocation spécifiera l'objet et chaque point de l'ordre du jour à décider lors de la réunion et aucune affaire autre que celles mentionnées dans la convocation ne pourra être soumise à cette réunion, et toute décision prise par le conseil d'administration mais non mentionnée dans la convocation ne sera pas valable. La convocation sera adressée aux administrateurs par écrit, par télécopie ou courrier électronique ou autre moyen de communication permettant de prouver une telle convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'approbation par écrit ou télécopie ou courrier électronique ou tout autre moyen de communication permettant de prouver une telle approbation de chaque administrateur et cette approbation sera considérée comme ayant été donnée par chaque administrateur qui est personnellement présent ou représenté par mandataire lors de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour

une réunion du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues à Luxembourg ou à l'étranger.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication permettant de prouver une telle procuration un autre administrateur comme son mandataire. Tout administrateur pourra participer à toute réunion du conseil d'administration par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification. Pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs participant à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification seront considérés comme étant présents. Ces moyens devront satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations devront être retransmises sans interruption. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée au conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion. Tout administrateur qui n'est pas présent en personne ou représenté peut voter par écrit ou par courrier électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication permettant de prouver un tel vote.

Des résolutions signées par tous les administrateurs sont aussi valables et auront le même effet que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'une résolution identique, et peuvent être matérialisées par des courriers électroniques ou télécopies ou tout autre moyen de communication permettant de prouver de telles signatures.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura une voix prépondérante.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne assumant pro tempore la présidence et ayant présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration par le président pro tempore de l'assemblée concernée ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique sociale ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

**Art. 15.** Les administrateurs et fondateurs de pouvoir de la Société s'engagent à exercer leurs fonctions avec loyauté et intégrité. Ils feront preuve, conformément aux lois et règlements applicables et aux procédures de la Société, de leur meilleur jugement afin d'éviter ou de résoudre tout éventuel conflit d'intérêts. Sous réserve de toute restriction adoptée par le conseil d'administration ou énoncée dans les lois et règlements applicables, tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société peut (i) avoir un intérêt dans la Société ou dans une opération effectuée avec ou pour elle, ou un rapport avec toute autre personne, ce qui pourrait impliquer un éventuel conflit avec les obligations respectives envers la Société, et (ii) traiter avec, ou autrement avoir recours aux services de ces personnes dans le cadre de l'exécution de leurs obligations; et ne sera pas tenu de déclarer de bénéfice ou rémunération découlant de ce fait, à condition que l'administrateur ou fondateur de pouvoir concerné respecte les lois et règlements applicables et informe le conseil d'administration de cet éventuel conflit d'intérêts.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce privilège d'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir.

Ces dépenses en rapport avec la préparation et présentation de la défense à une demande, action, procès ou procédure du type décrit dans cet Article quinze pourront être avancées par la Société avant la décision finale sur le paiement définitif sur réception d'un engagement par ou pour compte du fondateur de pouvoir ou administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à être indemnisé en vertu de cet article quinze.

**Art. 16.** La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne (fondateur de pouvoir ou toute autre personne) à qui ce pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites prévues par ce pouvoir.

**Art. 17.** L'audit des comptes annuels de la société sera confié à un réviseur d'entreprises agréé qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise, et qui exercera les fonctions prescrites par les lois et réglementations applicables.

Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 18.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 ci-avant ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul de la répartition des dividendes quand il le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes dans la devise de paiement.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prescrites par la loi, sur décision du conseil d'administration.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21.** Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 22.** Si, et aussi longtemps qu'un seul actionnaire réunit toutes les actions de la Société en ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

**Art. 23.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront gouvernées conformément à la Loi de 1915, et à la Loi de 2010 et la Loi de 2013."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 3.500 (trois mille cinq cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé partiellement en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. CAMMAERT, O. CLAREN, P. PEIFFER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015085234/623.

(150097984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

#### **Johnson Controls Interiors IP Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.785.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 688 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015084077/9.

(150096512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**CFL intermodal, Société Anonyme.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle «Riedgen».  
R.C.S. Luxembourg B 42.021.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
Référence de publication: 2015087052/10.  
(150099815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

**Finnery Acquisitions I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 197.404.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of April.  
Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Boherbaun Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited company, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.676, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, represented by Mr Ryan Horstman, acting in his capacity as A manager of Boherbaun Acquisitions S.à r.l., signing together with Mr Davy Toussaint, acting in his capacity as B manager of Boherbaun Acquisitions S.à r.l.,

here represented by Mr Franz Kerger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 April 2015.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Finnery Acquisitions I S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Drag-along rights.** If one or more shareholders holding shares representing at least 75 per cent of the share capital (each a Dragging Shareholder and together Dragging Shareholders) intend to transfer all of their shares held in the Company against cash consideration or any other consideration (including without limitation newly issued shares, a combination of cash and newly issued shares, loan notes or otherwise) to a third party (the Transferee), save for any third party that is an Affiliate of any of the Dragging Shareholders, the Dragging Shareholders shall have the right to force the transfer by all the other shareholders (and only all the shareholders) (each a Dragged Shareholder) of all (and not less than all) of their shares to the Transferee on the terms and conditions set out below.

In order to exercise their drag along rights under this article 10, (i) the Drag Along Shareholders must act jointly by unanimous consent and (ii) the Dragging Shareholders shall serve a written notice to each of the Dragged Shareholders in advance of the intended transfer (a Drag Along Notice) at the Dragged Shareholder's address set forth in the share register. If there is only one Dragging Shareholder, the use of the terms "Dragging Shareholders" shall be construed accordingly.

The Drag Along Notice shall include the intended date and hour at which the Transferee shall have received from the Dragged Shareholder the Transfer Documents signed by the Dragged Shareholder, which shall be no earlier than the same day as the day of the transfer by the Dragging Shareholders of their shares to the Transferee (the Drag-Along Completion Date). The Drag-Along Completion Date may be amended by way of a notice served by the Dragging Shareholders to a Dragged Shareholder. For the purpose of these Articles, Transfer Documents shall mean those agreements and any other documents required from the Dragged Shareholders in connection with the transfer of their shares by the Dragged Shareholders pursuant to the terms of this article 10, including, without limitation, transfer agreements, confidentiality agreement, notices of transfer, escrow agreement, or subscription letter to subscribe for newly issued shares of the Transferee, that are communicated to the Dragged Shareholders by the Dragging Shareholders at any time before the Drag-Along Completion Date (whether they are accompanying the Drag Along Notice or not).

Upon receipt of the Drag Along Notice, a Dragged Shareholder shall have the obligations towards all the Dragging Shareholders to transfer all of its shares to the Transferee on terms no less favourable as shall have been agreed between the Dragging Shareholders and the Transferee on the Drag-Along Completion Date, as set out in the Transfer Documents. For that purpose, a Dragged Shareholder shall deliver to the Transferee the Transfer Documents signed by it that must be received by the Transferee on or before the Drag-Along Completion Date.

If, at the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder defaults in transferring its Shares pursuant to this article 10, the Company shall be authorized to, under an irrevocable special power of attorney hereby granted by each of the Dragged Shareholders, effective as of the default by the Dragged Shareholder, in the name and on behalf of the Dragged Shareholder, execute and deliver the Transfer Documents and to execute and deliver all other documents and do all things which the Company may, at its sole discretion and on the terms determined at its sole discretion by it, consider to be necessary for the performance by the Dragged Shareholder of its obligations under this article 10, including, without limitation, the signature of the Company's registers on the Dragged Shareholder's name and behalf to record the transfer of the Shares of the Dragged Shareholder to the Transferee and the receipt by the Company of the consideration for such transfer.



Each of the Dragged Shareholders shall ratify and confirm, to the extent required, all actions carried out and all documents executed by the Company in the exercise of their special power of attorney set out in the above paragraph.

If, upon receipt of the Drag Along Notice and before the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder transfers any of its shares to any person other than the Transferee, the Dragged Shareholder shall remain liable to perform the obligations arising out of the exercise of the drag along rights under this article 10 by the Dragging Shareholders and the transferee shall be jointly liable with such Dragged Shareholder and be treated as a Dragged Shareholder for the purpose of this article 10.

The liability of the Dragged Shareholders under this article 10 shall be several and not joint and several.

For the purpose of this article 10:

(a) Affiliate means in relation to any person, any Subsidiary or Ultimate Holding Company of that person and any other Subsidiary of that Ultimate Holding Company.

(b) a company is a Subsidiary of another company, its Holding Company, if that other company:

(i) holds a majority of the voting rights in it, or

(ii) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors, or

(iii) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other members, a majority of the voting rights in it,

or if it is a Subsidiary of a company that is itself a Subsidiary of that other company.

(c) a company is a Wholly-Owned Subsidiary of another company if it has no members except that other and that other's wholly-owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other or its wholly-owned Subsidiaries.

(d) Wholly-owned Group means a body corporate and any Holding Company of which it is a Wholly-Owned Subsidiary and any other Wholly-Owned Subsidiaries of that Holding Company (including any wholly-owned Subsidiary of the body corporate).

**Art. 11. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

**Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 13. Management.** The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 14. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 17. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 18. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Boherbaun Acquisitions S.à r.l., Prenamed, .....	20,000 (twenty thousand) shares
Total: .....	20,000 (twenty thousand) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand US dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euros (EUR 1.400.-).

The amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) corresponds to the amount of EUR 17,940.63 (seventeen thousand nine hundred forty euros and sixty-three cents) according to the exchange rate published on XE.COM on 30<sup>th</sup> April 2015.

### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- The number of managers is set at 3 (three). The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

#### *As A manager:*

- Louis Paletta, whose professional address is 7 Village Circle, Suite 335, West, USA.

#### *As B managers:*

- Davy Toussaint, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- David Catala, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

2. the registered office is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Boherbaun Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.676, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, représentée par M. Ryan Horstman agissant en capacité de gérant A de Boherbaun Acquisitions S.à r.l., signant conjointement avec M. Davy Toussaint, agissant en capacité de gérant B de Boherbaun Acquisitions S.à r.l.,

ici représentée par Maître Franz Kerger, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 avril 2015;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Finnery Acquisitions I S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000,- USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est représenté par 20.000,- (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Vente forcée (Drag-along).** Si un ou plusieurs associés détenant des parts sociales représentant au moins 75 pour cent du capital social de la Société (chacun un Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et ensemble Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée (Dragging Shareholder)) ont l'intention de céder toutes leurs parts détenues dans la Société en contrepartie d'un paiement en numéraire ou tout autre paiement (y compris, sans restriction, de parts sociales nouvellement émises, une combinaison de paiement en numéraire et de parts sociales nouvellement émises, de titres d'emprunt ou autres) à un tiers (le Bénéficiaire), à l'exception d'un tiers qui est un Affilié d'un des Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée ont le droit de forcer le transfert de toutes

(et pas moins que de toutes) les parts sociales détenues par les autres associés (chacun un Associé Tenu de Céder) au Bénéficiaire sous les modalités et conditions décrites ci-dessous.

Afin d'exercer leurs droits de vente forcée sous cet article 10, (i) les Associés «Drag-Along» doivent agir par accord unanime et (ii) les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée doivent notifier les Associés Tenus de Céder par écrit en avance du transfert prévu (la Notification de Cession (Drag-Along Notice)), envoyé à l'adresse de l'Associé Tenu de Céder incluse dans le registre des associés. S'il n'y a qu'un seul Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, le terme des «Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée» est à modifier en conséquence.

La Notification de Cession doit inclure les date et heure prévue à laquelle le Bénéficiaire aura reçu de la part de l'Associé Tenu de Céder les Documents de Transfert signés par lui, qui ne sera pas plus tôt que le jour même du transfert par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de ses parts sociales au Bénéficiaire (la Date de Réalisation). La Date de Réalisation peut être modifiée par voie de notice écrite envoyé par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée à l'Associé Tenu de Céder. Pour les besoins de ces Statuts, Documents de Transfert désigne les accords et tout autre document requis par les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée en rapport avec le transfert des parts sociales par les Associés Tenus de Céder en conformité avec cet article 10, y compris, sans restriction, contrats de transfert, contrats de confidentialité, notices de transfert, conventions de depot, ou des lettres de souscription pour souscrire à de parts sociales nouvellement émises du Bénéficiaire, qui sont communiquées aux Associés Tenus de Céder à tout moment avant la Date de Réalisation (envoyés ensemble avec la Notification de Cession ou non).

Après réception de la Notification de Cession, un Associé Tenu de Céder à l'obligation envers tous les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de transférer la totalité de ses parts sociales au Bénéficiaire à des conditions pas moins favorables que celles convenues entre les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire à la Date de Réalisation, tel qu'il est décrit dans les Documents de Transfert. A cet effet, un Associé Tenu de Céder doit envoyer les Documents de Transfert signés par lui, qui doivent être reçus par le Bénéficiaire avant ou à la Date de Réalisation

Si, à la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder fait défaut de transférer ses parts sociales conformément à cet article 10, la Société est autorisée, par un pouvoir spécial et irrévocable donné par chacun des Associés Tenu de Céder, au nom et pour le compte de l'Associé Tenu de Céder, de compléter et envoyer les Documents de Transfert et tous les autres documents et de faire toute chose que la Société pourra, à sa seule discrétion et à des termes déterminés par elle-même, considérer comme étant nécessaire à la performance par l'Associé Tenu de Céder de ses obligations sous cet article 10, y compris, sans restriction, la signature des registres de la Société au nom de l'Associé Tenu de Céder et d'enregistrer le transfert des parts sociales de l'Associé Tenu de Céder au Bénéficiaire et la réception par la Société d'une contrepartie d'un tel transfert.

Chacun des Associés Tenus de Céder doit ratifier et confirmer, dans la mesure requise, tous les actions complétés et tous les documents exécutés par la Société dans l'exercice de son pouvoir spécial décrit dans le paragraphe ci-dessus.

Si, à la réception de la Notification de Cession et avant la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder transfère une partie de ses parts sociales à toute autre personne que le Bénéficiaire, l'Associé Tenu de Céder reste responsable pour compléter les obligations résultant de l'exercice des droits de vente forcée sous cet article par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire de ce transfert sera conjointement responsable avec cet Associé Tenu de Céder et sera traité comme Associé Tenu de Céder pour les besoins de cet article 10.

La responsabilité de l'Associé Tenu de Céder sous cet article 10 est conjointe, et non conjointe et solidaire.

Pour les besoins de cet article 10:

(a) Affilié désigne en relation de toute personne, toute Filiale ou Société Mère de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société Mère.

(b) une société est une Filiale d'une autre société, sa Société Mère, si cette autre société:

(i) détient une majorité des droits de vote dans la société, ou

(ii) est un membre de la société et a le droit de nommer ou révoquer une majorité de son conseil de gérance, ou

(iii) est un membre de la société et contrôle seule, à la suite d'une convention avec d'autres membres, une majorité de ses droits de vote,

ou si elle est la Filiale d'une société qui est elle-même une filiale de cette autre société.

(c) une société est une Filiale en Propriété Exclusive d'une autre société si elle n'a pas de membres à l'exception de cet autre et sa Filiale en Propriété Exclusive agissant au nom et pour le compte de cet autre ou ses filiales en propriété exclusive.

(d) Groupe en Propriété Exclusive désigne une personne morale et toute Société Holding de laquelle elle est une Filiale en Propriété Exclusive et toute autre Filiale en Propriété Exclusive de cette Société Holding (y compris toute filiale en propriété exclusive de cette personne morale).

**Art. 11. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

**Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

Boherbaun Acquisitions S.à r.l., prénommée, .....	20.000 parts sociales
Total: .....	20.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 20.000,- USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille quatre cents euros.

Le montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) correspond à la somme de EUR 17.940,63 (dix-sept mille neuf cent quarante euros et soixante-trois cents) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 30 avril 2015.

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, pré qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés pour une durée indéterminée:

*En tant que gérant A:*

- Louis Paletta, ayant son adresse professionnelle au 7 Village Circle, Suite 335, West, USA.

*En tant que gérants B:*

- Davy Toussaint, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et  
- David Catala, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kerger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/10214. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085375/505.

(150097716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Blue Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.749.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015087810/10.

(150100258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

---

**Clarins Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLARINS Luxembourg S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015087061/11.

(150099888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

---

**Dyce Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.555,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.400.

Par résolutions signées en date du 5 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Stéphane Gatto, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015089505/15.

(150102249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

---